Procès Verbal N°6
Commission Régionale
des Terrains et Installations Sportives

CLASSEMENT DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du 14 Février 2019

Présents : Georges SAMSON, Frédéric RAYMOND, Albert ROUSSEAU, Joel LE BOT, Pierre-Yves NICOL
Excusés :

Assiste : Aline COUFFIN

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. PV CFTIS

- La CRTIS prend connaissance du Procès-verbal de la CFTIS du 31/01/2019.
  Elle note une erreur sur la décision concernant l'éclairage du stade Fred Aubert.

1.2. Classements Terrains

1.3. Classements Terrains Synthétiques

1.4. Classements Eclairage

- **LEHON : STADE LE CLOS GASTEL - NNI 221230101 :**
  La commission transmet, avec un avis favorable, la demande de classement pour un niveau E3.

- **LOUDEAC : GYMNASE PALAIS DES SPORTS - NNI 221369903 :**
  La commission transmet, avec un avis favorable, la demande de classement pour un niveau Futsal E2.

- **PABU : COMPLEXE SPORTIF AKADEMY EAG 1 - NNI 221610401 :**
  L'éclairage était classé niveau E4 jusqu'au 12/01/2019.
  La commission transmet, avec un avis favorable, la demande de confirmation de classement pour un niveau E4 à la CFTIS.

- **PLABENNEC : COMPLEXE SPORTIF LUIS GOASDUFF - NNI 291600101 :**
  La commission transmet, avec un avis favorable, la demande de confirmation de classement pour un niveau E3 à la CFTIS.

- **QUIMPER : STADE JEAN BRELIVET 2 - NNI 292320502 :**
  La commission transmet, avec un avis favorable, la demande de classement pour un niveau E4 à la CFTIS.

- **CESSON SEVIGNE : STADE DE LA VALETTE 1 - NNI 350510301 :**
  La commission transmet le certificat de conformité à la CFTIS.

- **JANZE : SALLE MULTISPORTS 4 - NNI 351369901 :**
  La commission transmet, avec un avis favorable, la demande de changement de niveau pour EFutsal 2 et les documents suivants:
  - Certificat de Conformité
  - Plan(s)

- **LOCMINE : STADE LE PIGEON BLANC - NNI 561170101 :**
  La commission transmet, avec un avis favorable, la demande de confirmation de classement pour un niveau E3 à la CFTIS.

- **LOCMINE : STADE BELVAUX - NNI 561170203 :**
  La commission transmet, avec un avis favorable, la demande de confirmation de classement pour un niveau E4 à la CFTIS.

- **VANNES : STADE DE LA RABINE - NNI 562600101 :**
  La commission transmet, avec un avis favorable, la demande de changement de niveau pour un classement niveau E2 à la CFTIS.

1.5 Demandes d'avis préalable

1.6 Classements Futsal

- **JANZE : SALLE MULTISPORTS 4 - NNI 351369901 :**
  La commission a transmis la demande de classement pour un niveau Futsal 2 et les documents suivants:
  - Plan(s) de masse, de situation, de l'aire de jeu et des vestiaires
  - Rapport de visite.
  - Arrêté d'ouverture au public du 04/07/19.
  - PVCDS du 19/06/18.

- **LOUDEAC : GYMNASE PALAIS DES SPORTS - NNI 221369903 :**
  La commission transmet, avec un avis favorable, la demande de classement pour un niveau Futsal 2 et les documents suivants:
  - Plan(s) de masse, de situation, de l'aire de jeu et des vestiaires
  - Rapport de visite.
  - Arrêté d'ouverture au public du 05/03/15.
  - PVCDS du 22/11/18.

1.7 Prochaines Réunions :

Les Commissions fédérales sont fixées aux 28/02, 28/03, 25/04, 29/05, 27/06 et 25/07/2019.

2. CLASSEMENTS TERRAINS

2.1. Classement Initial

- **PLOVAN : STADE LA CANEBIERE - NNI 292140101 :**
  La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement, et des documents transmis :
  - Plans de masse, de l'aire de jeu et des vestiaires.
  - Rapport de visite.
  - Arrêté d'ouverture au public du 31/01/2019.

  Elle prononce le classement Niveau 6 jusqu'au 14/02/2029.

- **PONT L'ABBE : STADE TREOUGUY - NNI 292200201 :**
  La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement, et des documents transmis :
  - Plan de masse, des vestiaires.

  Elle prononce le classement Niveau FootA11 jusqu'au 14/02/2029.

- **PONT L'ABBE : STADE TREOUGUY 2 - NNI 292200202 :**
  La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement, et des documents transmis :
  - Plan de masse, des vestiaires.
  Elle prononce le classement Niveau FootA8 jusqu'au 14/02/2029.

- **PONT L'ABBE : STADE TREOUGUY 3 - NNI 292200203 :**
  La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement, et des documents transmis :
  - Plan de masse, des vestiaires.
  Elle prononce le classement Niveau FootA8 jusqu'au 14/02/2029.

- **PONT L'ABBE : STADE TREOUGUY 4 - NNI 292200204 :**
  La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement, et des documents transmis :
  - Plan de masse, des vestiaires.
  Elle prononce le classement Niveau 6s jusqu'au 14/02/2029.

- **LOHEAC : STADE MUNICIPAL - NNI 351550101 :**
  La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement, et des documents transmis :
  - Plan de masse.
  - Arrêté d'ouverture au public du 31/01/2019.
  Elle prononce le classement Niveau 6 jusqu'au 14/02/2029.
  La commission demande que lui soit transmis un plan de l'aire de jeu et un plan des vestiaires avant le 31/05/2019.
  La Commission demande que la longueur de l'aire de jeu soit ramenée à 105 m, que les buts soient mis à bonne hauteur et qu'une attestation en ce sens lui soit transmise avant le 31 juillet 2019.

- **LOHEAC : STADE MUNICIPAL 2 - NNI 351550102 :**
  La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement, et des documents transmis :
  - Plan de masse.
  Elle prononce le classement Niveau FootA8 jusqu'au 14/02/2029.

- **MAXENT : STADE MUNICIPAL - NNI 351690101 :**
  La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement, et des documents transmis :
  - Plans de masse, de l'aire de jeu et des vestiaires.
  - Arrêté d'ouverture au public du 31/01/2019.
  Elle prononce le classement Niveau 6 jusqu'au 14/02/2029.

- **MAXENT : STADE MUNICIPAL 2 - NNI 351690102 :**
  La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement et du plan de masse.
  Elle prononce le classement Niveau FootA8 jusqu'au 14/02/2029.

- **MAXENT : STADE MUNICIPAL 3 - NNI 351690103 :**
  La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement et du plan de masse.
  Elle prononce le classement Niveau FootA8 jusqu'au 14/02/2029.

2.2. Confirmation Classement

- **LANRELAS : STADE DE LA VIGNE 1 - NNI 221140101:**
  Cette installation est classée en niveau 5 jusqu'au 14/02/2019.
  La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement, et des documents transmis :
  - Plans de masse, de situation, de l'aire de jeu et des vestiaires
  - Arrêté d'ouverture au public du 29/01/2019.
  Elle confirme le classement niveau 5 jusqu'au 14/02/2029.

- **BETTON : STADE LES OMBLAIS 1 - NNI 350240101:**
  Cette installation était classée en niveau 5 jusqu'au 29/05/2017.
  La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement, et des documents transmis :
  - Plans de masse, de situation, de l'aire de jeu et des vestiaires
  Elle confirme le classement niveau 5 jusqu'au 29/05/2027.

2.3. Changement de Niveau

- **LAMBALLE - MAROUE : STADE DE LA TENUE 1 - NNI 220930301:**
  Cette installation était classée en niveau 5 jusqu'au 18/10/2018.
  La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement, et des documents transmis :
  - Plans de masse, de situation, de l'aire de jeu et des vestiaires
  L'installation n'étant pas close, la commission déclasse l'installation au niveau 6 jusqu'au 18/10/2028.

- **BRETEIL : STADE MUNICIPAL 2 - NNI 350400102 :**
  Cette installation était classée en niveau FootA11 jusqu'au 05/04/2024.
  La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement, et des documents transmis :
  - Plans de masse, de situation, de l'aire de jeu et des vestiaires
  La commission classe l'installation au niveau 6 jusqu'au 05/04/2024.

2.4. Mise à jour de données

- **LANRELAS : STADE DE LA VIGNE 2 - NNI 221140102:**
  Cette installation est classée en niveau FootA11 jusqu'au 07/07/2025.
  La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement, et des documents transmis :
  - Plans de masse, de situation, de l'aire de jeu et des vestiaires
  Elle proroge le classement niveau FootA11 jusqu'au 14/02/2029.

- **LANRODEC : STADE MUNICIPAL - NNI 221160101:**
  Cette installation est classée en niveau 5 jusqu'au 18/02/2024.
  La Commission prend connaissance de l'imprimé de confirmation de classement, et des documents transmis :
  - Photos
  - Arrêté d'ouverture au public du 14/09/2015.
  Suite aux travaux réalisés (vestiaires et sécurisation), elle confirme le classement niveau 5 jusqu'au 14/02/2029.

- **PLELAN LE GRAND : STADE MUNICIPAL - NNI 352230101:**
  Cette installation est classée en niveau 5 jusqu'au 16/10/2025.
  La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement, et des documents transmis :
  - photos
  - Arrêté d'ouverture au public du 14/09/2015.
  Suite aux travaux réalisés, elle confirme le classement niveau 5 jusqu'au 16/10/2025.

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- **SAINT BARNABE : SALLE OMNISPORTS 1 - NNI 222759901 :**
  La Commission prend connaissance de l'imprimé de demande de classement pour un niveau Futsal 4 et des documents transmis :
  - Plans de masse, de l'aire de jeu et des vestiaires
  - Arrêté d'ouverture au public du 20/12/18.
  - PVCDS du 24/11//15.
  Elle prononce le classement niveau Futsal4 jusqu'au 14/02/2029.

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- **PABU : COMPLEXE SPORTIF AKADEMY EAG 2 - NNI 221610402 :**
  L'éclairage était classé niveau E5 jusqu'au 01/12/2018.
  La commission prend connaissance de l'imprimé de demande de confirmation de classement et prononce le classement niveau E5 jusqu'au 01/12/2020.

- **PABU : STADE FOOT5 AVEC PALISSADES - NNI: 221615501 :**
  La commission prend connaissance de l'imprimé de demande de classement accompagnée du Certificat de Conformité.
  Elle prononce le classement niveau E entraînement jusqu'au 14/02/2021.

- **QUIBERON : STADE MUNICIPAL - NNI 561860101 :**
  L'éclairage était classé niveau E5 jusqu'au 12/02/2019.
  La commission prend connaissance de l'imprimé de demande de confirmation de classement et prononce le classement niveau E5 jusqu'au 12/02/2021.

5. DEMANDE D'AVIS PREALABLE

- **MERDRIGNAC : STADE JEAN VILLENEUVE 1 - NNI 221470101 :**
  La Commission prend connaissance de l'imprimé de demande d'avis préalable et des documents transmis :
  - Plan(s) de masse, de situation, de l'aire de jeu et des vestiaires
  - Lettre d'intention.
  Elle émet un avis favorable sous réserve du respect des Règlement des Terrains applicable depuis 31 mai 2014.
  Cet avis ne concerne que l'aire de jeu de 105x68m.

- **MERDRIGNAC : STADE JEAN VILLENEUVE 4 - NNI 221470104 :**
  La Commission prend connaissance de l'imprimé de demande d'avis préalable Eclairage et des documents transmis :
  - Plan(s) de situation, de l'aire de jeu, tiré ordinateur.
  Elle constate que le projet est conforme (éclairement moyen horizontal minimum de 100lux avec un coefficient d'uniformité minimum de 0,40) et émet un avis favorable.

- **PLOUGOURVEST : STADE MUNICIPAL - NNI 291930101 :**
  La Commission prend connaissance de l'imprimé de demande d'avis préalable et des documents transmis :
  - Plan(s) de masse, de situation, de l'aire de jeu et des vestiaires
  - Lettre d'intention.
  Elle émet un avis favorable sous réserve du respect des Règlement des Terrains applicable depuis 31 mai 2014.
  Cet avis ne concerne que l'aire de jeu de 100x60m.

- **LA BOUEXIERE : STADE ANDRE BLANDIN - NNI 350310101 :**
  La Commission prend connaissance de l'imprimé de demande d'avis préalable et des documents transmis :
  - Plan(s) de masse, de situation, de l'aire de jeu et des vestiaires
  - Lettre d'intention.
  Elle émet un avis favorable sous réserve du respect des Règlement des Terrains applicable depuis 31 mai 2014.
  Cet avis ne concerne que l'aire de jeu de 105x68m.

- **LA BOUEXIERE : STADE ANDRE BLANDIN - NNI 350310101 :**
  La Commission prend connaissance de l'imprimé de demande d'avis préalable et des documents transmis :
  - Plan(s) de situation, de l'aire de jeu, tiré ordinateur.
  Elle constate que le projet est conforme au règlement et émet un avis favorable pour un niveau E5.

6. AFFAIRES DIVERSES

- **PLOUVARA : STADE MUNICIPAL - NNI 222340101 :**
  La commission accuse bonne réception du courrier de la Mairie du 29/01/19 indiquant que le stade est réservé à la pratique du Rugby.

- **PLOUGOURVEST : STADE MUNICIPAL - NNI 291930101 :**
  La commission accuse bonne réception de l'Arrêté d'ouverture au Public du 05/02/19.

- **LOCOAL MENDON : STADE ABBE JOSEPH THOMAS - NNI 561190101:**
  La commission met à jour l'identification de l'installation, à savoir :
  Stade Abbé Joseph Thomas rue du Stade – 56550 Locoal Mendon

- **LOCOAL MENDON : STADE BERNARD LE MONTAGNER - NNI 561190102:**
  La commission met à jour l'identification de l'installation, à savoir :
  Stade Bernard le Montagner rue du Stade – 56550 Locoal Mendon

- **LOCOAL MENDON : STADE JEAN NICOLAS - NNI 561190201:**
  La commission met à jour l'identification de l'installation, à savoir Stade Jean Nicolas, rue Georges Cadoudal Locoal Mendon, qui se trouve être sur un second site et modifie en conséquence le NNI 561190103 en 561190201.

- **SULNIAC : STADE - NNI 562470101 :**
  La commission transmet une demande de la commune à la CDTIS du Morbihan pour une visite de conseil.

- **RENNES : COMPLEXE SPORTIF DE BREQUIGNY 4 - NNI 352380704 :**
  La Commission prend connaissance des documents reçus (plans masse, sol, réseau)
  La Commission émet un avis favorable sous réserve du respect des Règlement des Terrains applicable depuis 31 mai 2014.